



**Vaudreuil-Dorion**

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1274-29**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1274-29 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274  
afin d'ajouter certaines définitions**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 2 octobre 2017.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 17-11-22-45 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 22 novembre 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingt-troisième (23<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille dix-sept (2017) sous le numéro de certificat VD 2017-28.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)